



## Accès à mon pavillon dans une copropriété

Par **avaya**, le **05/06/2014** à **11:51**

Bonjour,

Je suis dans une copropriété, dans laquelle il y a deux immeubles et mon pavillon.

Il y a un passage unique venant de la rue, qui donne l'accès à deux places de stationnements, aux parkings des immeubles en sous sol et à mon portail.

Les copropriétaires ont voté la pose d'un portail à l'entrée de la copropriété. J'ai réglé la pose d'un portail et d'un contrat d'entretien, alors que j'ai mon propre portail et une parcelle en jouissance exclusive.

Cette fermeture profite principalement aux immeubles fermant ainsi toute la copropriété de l'extérieur et me coûte chère en réparation et en contrat d'entretien, celui-ci étant toujours en panne.

J'ai demandé aux copropriétaires de réfléchir à une autre solution, mais ils ne veulent pas, trop comptants que je paye le maximum avec mes tantièmes.

Ma question:

Puisque le passage est unique et que j'ai mon propre portail, suis-je obligé de payer pour la collectivité?

Je n'ai aucun poids lors de l'assemblée générale, concernant ce point car ils sont tous solidaires et je suis à chaque fois obligé de payer, alors que pour moi ce portail est une contrainte.

Cordialement